

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANPR

Philippe BERTHELOT
Pharmacien en activité à Charleville-Mézières (08)
Président de la CAVP

SOMMAIRE

1. L'actualité de la CAVP

L'activité financière

L'activité immobilière

La vie des régimes

2. 2024, année d'élections à la CAVP

1

L'ACTUALITÉ DE LA CAVP

L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE

Les actifs au 30/09/2023

- La CAVP gère quatre régimes de retraite et de prévoyance pour un total d'actifs de 8 442,21 M€.
- En consolidé, la répartition entre grandes classes d'actifs est la suivante :

	VALEUR D'ACQUISITION (M€)	VALEUR DE MARCHÉ (M€)	EN VALEUR DE MARCHÉ %
Actions et titres assimilés	1 119,87	1 503,54	17,81
Obligations et titres assimilés	5 390,53	5 513,81	65,31
Placements monétaires	455,15	479,4	5,78
Immobilier hors Siège	488,34	945,45	11,2
Total	7 453,90	8 442,21	100

- La CAVP conseille, par ailleurs, la CAVOM pour la gestion de son portefeuille d'actifs financiers.

L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE

La politique de placement en 2023

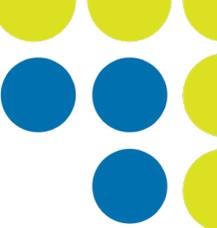
- En 2023, les marchés financiers ont fortement rebondi dans un contexte géopolitique difficile (guerre en Ukraine, attentats en Israël). Le CAC 40 est en hausse de 8 % depuis le début de l'année.
- Les banques centrales ont continué à remonter leurs taux directeurs, 4 % pour la BCE et 5,5 % pour la Fed. Elles restent déterminées à ramener l'inflation en dessous de +2 % en rythme annuel. Cette politique restrictive des conditions d'octroi des crédits commence à produire des résultats. L'inflation baisse et les économies ralentissent, les ménages sont contraints dans leurs dépenses.
- Les économistes anticipent la fin des hausses des taux des banques centrales et prévoient qu'elles pourraient baisser leurs taux directeurs mi 2024. L'Europe n'échappera sans doute pas à une faible récession, mais la croissance reste solide aux Etats-Unis. Les résultats des entreprises et les discours des dirigeants sont plus prudents, mais ils n'anticipent pas une forte baisse des chiffres d'affaires ni des marges.

L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE

- Dans ce contexte, la CAVP a maintenu l'exposition aux actions des portefeuilles proches de l'allocation stratégique neutre.
- En parallèle, elle a profité de la hausse des taux d'intérêt (jusqu'à 3,5 % pour le rendement de l'OAT à 10 ans) pour renforcer l'exposition aux obligations.
Au total, ce sont plus de 700 M€ qui ont été investis sur cette classe d'actifs en 2023 après 500 M€ en 2022.
- Elle reste à l'écart du marché immobilier, la baisse des prix ne reflétant pas l'ampleur de la hausse des taux.

LES RÉSERVES ET PROVISIONS FINANCIÈRES

DONNÉES PROVISOIRES au 31/12/2023



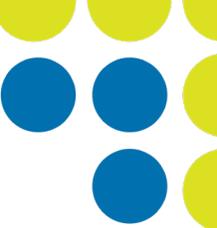
RÉGIME DE BASE	RÉGIME COMPLÉMENTAIRE PAR RÉPARTITION (RÉSERVES)	RÉGIME COMPLÉMENTAIRE PAR CAPITALISATION (PROVISIONS)
Les réserves sont gérées par la CNAVPL	5 ans et 4 mois de prestations	126 %* des engagements <i>* Actif en valeur de marché.</i>

L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

Le parc immobilier de la CAVP (hors forêt du Jura)

- Valeur vénale au 31/12/2022 : 786,21M€ (y compris le Siège administratif).
- Montant des loyers perçus en 2022 : 24,98 M€.
- Taux de rendement locatif des immeubles de rapport au 31/12/2022 : 3,36 %.
- Résultat net 2022 : 9,25 M€.
- Taux de rendement interne global au 31/12/2022, depuis l'acquisition des immeubles : 5,6 %.

L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE



Les faits marquants 2023

- La guerre en Ukraine et le contexte inflationniste ont eu un impact très fort sur le marché de l'investissement immobilier comme le marché locatif.
- Les taux d'intérêt sont passés de quasiment 0 % fin 2021 à plus de 4 % à ce jour. Les acheteurs ont ajusté leurs exigences de rendement alors que les vendeurs refusent de dégrader fortement les prix de vente. Il en résulte une situation de blocage. Les transactions sont inexistantes sur le marché de l'immobilier de bureau. Concernant le résidentiel, les transactions se sont aussi effondrées, les vendeurs refusant d'ajuster les prix et les banques restreignant les volumes des prêts.
- Le marché locatif est aussi impacté par l'incertitude, tous secteurs confondus. Face à une hausse de leurs coûts opérationnels, les entreprises attendent un contexte plus favorable pour concrétiser leurs projets immobiliers. Ainsi, la demande placée en Ile-de-France est, depuis le début de l'année, d'à peine 816 000 m², soit une baisse de 22 % par rapport à 2022 et de 21 % par rapport à la moyenne décennale.

L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

- Le marché devient cependant de plus en plus segmenté.
On note une forte demande pour les secteurs les plus établis, facilement accessibles, les entreprises devant faire face aux problématiques de recrutement et de fidélisation des talents.
Le taux de vacance dans Paris reste faible (3,5 %).
Le QCA parisien est le secteur le plus recherché.
À l'inverse, La Défense n'attire plus avec un taux de vacance de plus de 14 %, malgré des mesures d'accompagnement des bailleurs toujours croissantes.

LES MESURES VOTÉES PAR LE CONSEIL RÉUNI LE 30 NOVEMBRE 2023

Dans le régime complémentaire par répartition (RCR)

- ➔ Selon le vote des administrateurs, les cotisations et les allocations 2024 seront revalorisées par rapport à un taux de référence de 4,2 %.

Cotisations 2024 : + 5,4 % (4,2 % + 1,2 %), ce qui portera la cotisation annuelle à 6 880 euros.

Allocations 2024 : + 4 % (4,2 % – 0,2 %), ce qui portera l'allocation entière pour un départ à 67 ans à 13 551,5 euros.

LES MESURES VOTÉES PAR LE CONSEIL RÉUNI LE 30 NOVEMBRE 2023

➔ Tenir compte de la démographie

	Titulaires cotisants	Allocataires
Réel 2022	28 457	26 870
Prévisionnel 2023	28 157	28 013
Budget 2024	27 857	29 113

Le solde démographique à la charge du régime est de 1500 pharmaciens par an.

➔ Une revalorisation de 4 % des pensions du RCR, quel impact sur les réserves du régime ?

2022	2023	2024
5 ans et 11 mois	5 ans et 4 mois	4 ans et 8 mois

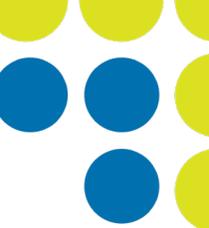
LES MESURES VOTÉES PAR LE CONSEIL RÉUNI LE 30 NOVEMBRE 2023

Dans le régime complémentaire par capitalisation (RCC)

- ➔ Les administrateurs ont voté, au titre de 2023, un taux de distribution de 4 %, applicable au 1^{er} janvier 2024.

Ce taux conforte les pensions des retraités et construit celles des pharmaciens en activité.

LES MESURES VOTÉES PAR LE CONSEIL RÉUNI LE 30 NOVEMBRE 2023



La Provision pour participation aux excédents (PPE)

- La PPE, également appelée « Provision pour participation aux bénéfices » (PPB), est définie à l'article R. 343-3 du code des assurances comme étant le « *montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits* »
- Une PPE est constituée lorsque l'organisme assureur conserve une partie du résultat distribuable de l'exercice (constitué au minimum de 85 % des bénéfices financiers et de 90 % des bénéfices techniques), qu'il prévoit de verser ultérieurement aux assurés (via la PB) pour améliorer le rendement du contrat dans le cadre du lissage des résultats.
- La PPE appartient aux assurés auxquels elle est obligatoirement restituée dans un délai maximum de 8 ans.
- Le bénéfice technique est égal à la différence entre les frais prélevés et les frais réels.

LES MESURES VOTÉES PAR LE CONSEIL RÉUNI LE 30 NOVEMBRE 2023

Dans le régime invalidité-décès (RID)

➔ Les administrateurs ont souhaité revaloriser ainsi les paramètres du régime :

Cotisations 2024 : + 4 %, ce qui portera la cotisation annuelle à 674 euros.

Prestations annuelles 2024 : + 5,30 %, ce qui portera la prestation à 16 345 euros.

COMPARATIF DE LA REVALORISATION DES RÉGIMES CAVP EN FONCTION DE L'INFLATION

Revalorisation des pon (IPC hors tabac)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
IPC (moyenne annuelle) :	1,9%	0,7%	0,4%	0,0%	0,2%	1,0%	1,6%	0,9%	0,2%	1,6%	5,3%	5,0%	3,0%
RBL :	2,1%	1,5%	0,3%	0,0%	0,1%	0,2%	0,6%	0,3%	0,3%	0,4%	3,1%	2,8%	5,3%
RCR :	2,2%	2,0%	1,1%	0,5%	0,5%	0,0%	0,0%	2,0%	2,0%	1,5%	1,3%	4,6%	4,0%
RCC (PB n-1) :	3,0%	2,8%	2,8%	2,3%	2,3%	1,8%	1,8%	2,0%	2,0%	2,0%	2,2%	3,5%	4,0%

Inflation	100,00	105,00	108,15
		100,00	103,00
RBL	100,00	102,80	108,25
		100,00	105,30
RCR	100,00	104,60	108,78
		100,00	104,00
RCC	100,00	103,50	107,64
		100,00	104,00

LES MESURES VOTÉES PAR LE CONSEIL RÉUNI LE 30 NOVEMBRE 2023

« À travers leurs décisions, les administrateurs ont souhaité revaloriser les pensions et prestations pour tenir compte de l'inflation dont l'évolution annuelle moyenne s'établit à ce jour à 5,3 %.
Il est important de faire progresser les retraites compte tenu du contexte, tout en étant attentifs à la capacité contributive des actifs au regard de la situation économique de notre secteur dont les marges sont en baisse. »

Philippe Berthelot

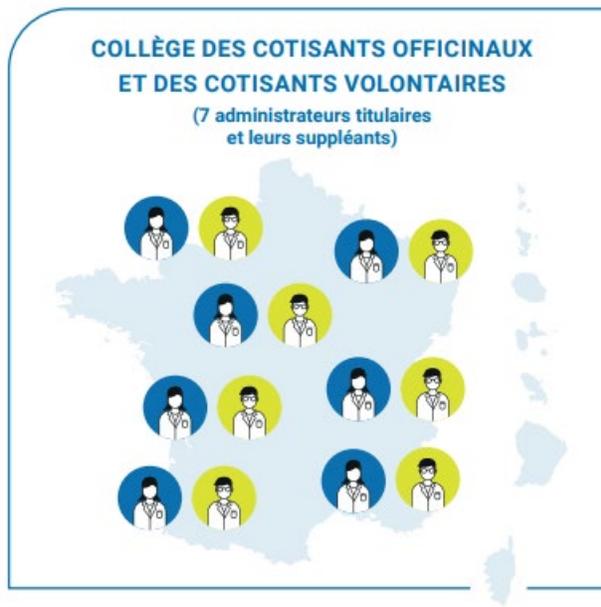
2

2024, ANNÉE D'ÉLECTIONS

LES ÉLECTIONS DE FÉVRIER 2024

Quels sont les administrateurs à élire ?

➔ 10 administrateurs titulaires et leurs suppléants sont à élire en « tandem » pour 6 ans dans les collèges suivants :



LES ÉLECTIONS DE FÉVRIER 2024

Le dépôt des candidatures : du 8 décembre 2023 au 5 janvier 2024 à 17h

➔ Les déclarations communes de candidature doivent être envoyées par le candidat titulaire au Président de la CAVP :



Sous pli horodaté à l'adresse postale de la CAVP (45, rue de Caumartin - 75009 Paris)

ou



Par voie dématérialisée devant attester la date et l'heure de son expédition à cavp@cavp.fr, en précisant dans l'objet du courriel « Candidatures-Élections 2024 ».



LE CALENDRIER ÉLECTORAL



8 décembre 2023
Début du dépôt des candidatures

5 janvier 2024 à 17h
Date limite du dépôt des déclarations de candidature

LES ÉLECTIONS DE FÉVRIER 2024

Le scrutin : du 5 février au 1^{er} mars 2024 à 17h

- ➔ Par voie dématérialisée pour tous les collèges, cotisants et allocataires.
- ➔ Le matériel de vote sera envoyé aux électeurs à partir du 5 au 9 février 2024.



LE CALENDRIER ÉLECTORAL



5 février 2024

Ouverture du scrutin (envoi des documents aux électeurs du 5 au 9 février 2024)

1^{er} mars 2024 à 17h

Clôture du scrutin

LES ÉLECTIONS DE FÉVRIER 2024

Les résultats des élections

- ➔ Le dépouillement et la proclamation : le 4 mars
- ➔ La publication : le 5 mars



LE CALENDRIER ÉLECTORAL



4 mars 2024

Dépouillement du scrutin et
proclamation des résultats

5 mars 2024

Publication des résultats

LES ÉLECTIONS DE FÉVRIER 2024

Toutes les informations sur www.cavp.fr !

The screenshot shows the CAVP website interface. At the top left is the CAVP logo (Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens). The navigation menu includes: Nous connaître, Votre profil, Préparer votre retraite, Documents utiles, Contact, and a search icon. A green button labeled 'Mon compte personnel' is on the right. The main content area features a large red circular graphic on the left with the text: '#rendezvous', 'Élections 2024', 'Dépôt des candidatures : du 8 décembre 2023 au 5 janvier 2024 17h', and '#engagezvouspourvotreavenir'. To the right, under the heading 'ÉLECTIONS 2024', is the text: 'Les administrateurs à élire, les modalités du scrutin, le calendrier électoral...'. Below this is a paragraph: 'En février 2024, la CAVP procédera au renouvellement de la moitié de son Conseil d'administration.' and a 'Découvrir' button. Navigation arrows are visible on either side of the main text.



**MERCI
DE VOTRE ATTENTION**

